

Durée d'application de la déviation de la RD1212

Pour les Médiévales : la déviation dans le sens Flumet-Megève débutera dès le vendredi 5 août à 15h (la voie Megève-Flumet restera ouverte) puis sera totale du samedi 6 août à 6h jusqu'au dimanche 10 août à 21h sans interruption (nuit comprise).

Pour la brocante : le lundi 15 août de 6h à 20h

Organisation générale de déviation de la RD1212 (en jaune sur le plan)

La RD1212 sera déviée à partir du rond-point des Rafforts via les Varins, empruntant ainsi la route des Belles, la route des Varins, la route de l'Arly et la route des Grabilles.

La RD1212 restera ouverte du rond-point des Rafforts à la pharmacie en sens unique avec possibilité de redescendre par la route des Varins.

Circulation interdite dans le centre ville (zone verte sur le plan)

La circulation est interdite sur le tronçon de RD1212 allant de la Maison de la Montagne à la ferme de Meuret. Cet espace sera transformé en zone piétonne entièrement dédiée à la fête.

Route du Marais / route du Crystal d'Arly : zone piétonne sauf accès aux personnes arrivant en séjour

La route du Crystal d'Arly et le début de la route du Marais sont totalement piétons durant la fête puisqu'une partie des animations a lieu sur les bords de l'Arly. Les organisateurs filtreront l'accès par la barrière OUEST et permettront un passage derrière la Maison de la Presse le samedi, jour des arrivées, pour les personnes qui arriveront en séjour et qui devront donc rejoindre leur logement. Ces personnes sont bien sûr invitées à limiter leurs déplacements. Si vous avez besoin de circuler régulièrement, il faut donc stationner votre véhicule en dehors de la zone piétonne. L'accès sera libre dans la nuit, entre le samedi 6 août 19h30 et le dimanche matin 9h.

QUARTIERS DONT L'ACCES EST MODIFIE

Route de la Tonnaz / route des Granges / allée de l'église

Pour accéder, emprunter le début de la route de Bellevarde puis l'allée du Pré Joli et la route de l'Aiguille du Midi avant de tourner à droite dans l'allée du Facteur, qui permet de rejoindre la route de la Tonnaz.

Pour sortir, passage allée du Facteur et descente devant la pharmacie.

L'ensemble de cet itinéraire (aller comme retour) sera organisé en sens unique pour faciliter la circulation.

Disposition particulière pour l'accès du secteur de l'allée de l'église : les riverains habitant allée de l'église et au début de la route de la Tonnaz disposeront d'un accès réservé, un point de contrôle étant installé face à l'hôtel La Griyotire.

5, 6 et 7 août 2016 / 15 août 2016



Fermeture du centre ville à la circulation automobile Déviation de la RD1212

A l'occasion de deux manifestations organisées dans le centre village, la Route Départementale 1212 (RD1212) va être déviée en direction des Varins. Le secteur piéton va de la Maison de la Montagne jusqu'aux abords de la route de Meuret, ce qui va entraîner, pour les riverains, des perturbations durant ces journées.

Le centre du village redevient piéton le temps des deux fêtes, selon le même dispositif que celui mis en place en 2014 (l'an dernier la déviation n'avait pas été possible en raison des dégâts causés par la crue de mai sur la berge de la route de l'Arly), avec un secteur piéton prolongé à l'ouest.

C'est pourquoi nous avons réalisé ce document qui vous permettra de mieux comprendre le plan de circulation établi spécialement pour ces 3 journées. Nous ne pouvons, bien sûr, que vous inviter à limiter vos déplacements durant cette période et profiter au maximum de la fête dans le village.





Nous invitons les hébergeurs touristiques à prévenir dès à présent leurs hôtes afin qu'ils puissent connaître les conditions pour accéder ou quitter leur logement, notamment pour le samedi 6 août, jour de départs et d'arrivées.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et pour vous aider si vous rencontrez le moindre problème ou la moindre inquiétude.

Nous vous souhaitons de belles fêtes et une bonne saison d'été !

La Municipalité



-  Zone piétonne - circulation interdite
-  Tracé de la déviation de la RD1212
-  Point d'accès exceptionnel pour les personnes devant rejoindre leur hébergement le samedi
-  Barrières fermant la circulation